



---

## *Registre des délibérations du Conseil Communautaire du 08 Avril 2024 à 19 heures*

---

### **Sommaire**

Affaires Générales .....	2
Election du secrétaire de séance .....	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau .....</i>	<i>2</i>
Finances publiques .....	2
20240408_01 - Vote du Budget Principal pour l'année 2024 de la CC4R .....	2
20240408_02 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2024 de la CC4R .....	5
20240408_03- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024 .....	7
Administration Générale .....	8
20240408_04 - Crèche d'Onnion - Attribution du dernier lot N°5 - menuiseries extérieures ;	8
Informations diverses .....	9



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Salle polyvalente Salle polyvalente de Marcellaz, située Place de la Mairie 74250 MARCELLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 02 avril 2024  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Nombre de délégués présents : 29  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 4  
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Paul CHENEVAL, Isabelle ALIX, Olivier WEBER, Daniel REVUZ, Mélanie LECOURT, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, André GERVAIS, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Sabrina ANCEL, Gabriel MOSSUZ, Marie-Liliane GRONDIN, Patrick BOIMOND, Antoine VALENTIN, Yves PELISSON, Marie-Pierre BOZON, Elisabeth BEAUPOIL, Joël BUCHACA, Pascal Pochat-Baron, Isabelle CAMUS, Corinne GOY, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Maryse BOCHATON, Michel STAROPOLI

Délégués excusés :

Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL  
Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Joël BUCHACA  
Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ  
Christian RAIMBAULT donne pouvoir à Catherine BOSC

Délégué absent :

Guillaume HASSE

Pascal Pochat Baron est désigné secrétaire de séance.

## Affaires Générales

### *Election du secrétaire de séance*

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Pascal Pochat Baron, représentant de la commune de VIUZ EN SALLAZ, est désigné à l'unanimité des 33 votants comme secrétaire de séance.

### *Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau*

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil communautaire.

## Finances publiques

### *20240408\_01 - Vote du Budget Principal pour l'année 2024 de la CC4R*

Monsieur le Président présente les éléments comptables pour le budget principal 2024. Une note de synthèse détaille les explications des montants de chaque chapitre.



Le budget principal de la CC4R pour 2024 s'établit à **13 125 944,16 euros en section de fonctionnement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :

Recettes de fonctionnement - Budget PRINCIPAL	BP2023	CA 2023	BP 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 578 351,05 €	0,00 €	3 104 732,43 €
013 Atténuation de charges	15 000,00 €	5 986,60 €	15 000,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes	425 000,00 €	292 924,34 €	295 000,00 €
73 Impôts et taxes	6 543 364,00 €	6 896 657,33 €	7 043 354,73 €
74 Dotations et subventions	2 552 951,00 €	2 695 709,57 €	2 468 857,00 €
75 Autres produits de gestion courante	115 000,00 €	117 477,25 €	119 000,00 €
042 Amortissements subventions	17 166,19 €	17 166,19 €	80 000,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	134 601,20 €	0,00 €
<b>total</b>	<b>13 246 832,24 €</b>	<b>10 160 522,48 €</b>	<b>13 125 944,16 €</b>

Dépenses de fonctionnement - Budget PRINCIPAL	BP2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	3 552 994,00 €	3 378 902,22 €	3 565 501,89 €
012 Charges de personnel	935 000,00 €	890 844,68 €	1 034 000,00 €
014 Atténuation de produits (FNGIR / FPIC+ AC)	1 594 595,00 €	1 588 134,00 €	1 590 136,00 €
022 Dépenses imprévues	173 263,18 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement (virement BP)	2 831 236,97 €	0,00 €	1 953 306,27 €
042 Amortissements investissements	683 743,09 €	683 743,09 €	2 000 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante (subvention et participation aux organismes)	2 618 000,00 €	2 176 438,02 €	2 925 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)	45 000,00 €	33 075,79 €	40 000,00 €
67 Charges exceptionnelles (dont virement BA)	800 000,00 €	400 259,00 €	5 000,00 €
68 Dot. aux amortissements et provision	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €
<b>total</b>	<b>13 246 832,24 €</b>	<b>9 151 396,80 €</b>	<b>13 125 944,16 €</b>

Le budget général de la CC4R pour 2024 s'établit à **12 239 725,70 euros en section d'investissement**. Les éléments les plus importants sont les suivants :



Recettes d'investissement BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Résultat Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 Virement de la section fonctionnement *	2 831 236,97 €	0,00 €	1 953 306,27 €
040 Amortissements investissements	683 743,09 €	683 743,09 €	2 000 000,00 €
10 Dotations, fonds diversés et réserves (FCTVA)	1 442 532,28 €	230 175,37 €	1 383 560,54 €
1068 Besoin de financement	497 632,00 €	497 632,00 €	1 482 744,30 €
13 Subventions d'investissement reçues	4 089 502,00 €	196 024,00 €	2 298 326,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	3 600 000,00 €	720,00 €	3 096 788,59 €
041 opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
23 Recettes exceptionnelles et immobilisations	5 629,79 €	13,33 €	0,00 €
<b>total</b>	<b>13 150 276,13 €</b>	<b>1 608 307,79 €</b>	<b>12 239 725,70 €</b>

Dépenses d'investissement BUDGET PRINCIPAL	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit investissement	354 450,65 €	0,00 €	1 383 430,40 €
020 Dépenses imprévues	293 336,94 €	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts (remboursement capital)	248 000,00 €	247 395,07 €	255 000,00 €
204 Subvention d'équipement	211 220,00 €	47 500,00 €	193 720,00 €
<b>Total des opérations d'équipements</b>	<b>12 021 102,35 €</b>	<b>2 325 226,28 €</b>	<b>10 282 575,30 €</b>
26 Autres participations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Amortissements subventions	17 166,19 €	17 166,19 €	80 000,00 €
041 opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>total</b>	<b>13 150 276,13 €</b>	<b>2 637 287,54 €</b>	<b>12 239 725,70 €</b>

Le budget principal dont le contenu est joint à la présente note, est soumis au vote du Conseil Communautaire. Enfin, pour rappel, le budget principal propose des opérations d'équipements en investissement, ce qui facilite la compréhension en matière de dépenses et recettes liées à des opérations d'investissement importantes.

Une note complémentaire et annexée au projet de budget, présente l'ensemble des éléments chiffrés et détaillés. Il est précisé que :

- Les crédits inscrits à l'opération 23 – Gens du voyage comprennent les crédits d'études de maîtrise d'œuvre et une nouvelle somme de 500 000 euros de travaux suite à la réunion de travail organisée le 27 mars 2024 ;
- Les crédits inscrits à l'opération 21 - ENS Mont de Vouan sont diminués à 486 170 euros du fait de la mise en suspens de l'action de construction d'un centre d'interprétation du Mont Vouan inscrit au projet de valorisation ;
- Les crédits inscrits à l'opération 26 - Affaires sociales sont modifiés du fait de l'avancée de la réflexion du partenariat avec l'Hôpital de La Tour ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;



Considérant la délibération N°20240219-01 du 19 février 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 ;

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024 transmis 12 jours avant la tenue du Conseil Communautaire et joint à la présente délibération ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget général pour l'année 2024 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et votés par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement ;
- DONNE tout pouvoir et toute délégation au Président pour rendre ce budget exécutoire ;

**Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 12 avril 2024**

### **20240408\_02 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2024 de la CC4R**

Le budget annexe ZAE de la CC4R pour 2024 s'établit à **1 764 329,08 euros** en section de fonctionnement. Les éléments les plus importants sont les suivants :

Recettes de fonctionnement - Budget ANNEXE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 450 972,02 €	0,00 €	1 744 329,08 €
013 Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 Produits des services, domaines, ventes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 Dotations et subventions	0,00 €	113,07 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042 Amortissement des subventions	8 700,00 €	8 700,00 €	20 000,00 €
77 Produits exceptionnels	400 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €
<b>total</b>	<b>1 859 672,02 €</b>	<b>408 813,07 €</b>	<b>1 764 329,08 €</b>

Dépenses de fonctionnement - Budget ANNEXE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	948 000,00 €	11 538,83 €	957 311,02 €
014 Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	708 620,66 €	0,00 €	455 018,06 €
042 Amortissements des investissements	150 551,36 €	102 434,76 €	350 000,00 €
66 Charges financières (intérêts emprunt)	2 500,00 €	1 482,42 €	2 000,00 €
<b>total</b>	<b>1 859 672,02 €</b>	<b>115 456,01 €</b>	<b>1 764 329,08 €</b>

Le budget annexe ZAE de la CC4R pour 2023 s'établit à **1 238 402,92 euros** en section d'investissement. Les éléments les plus importants sont les suivants :



Recettes d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 résultat Investissement	0,00 €	0,00 €	267 834,18 €
021 Virement de la section fonctionnement	708 620,66 €	0,00 €	455 018,06 €
040 Amortissement investissements	150 551,36 €	102 434,76 €	350 000,00 €
10 Dotations, fonds diverses et réserves (FCTVA)	119 944,17 €	42 544,91 €	112 550,68 €
1068 Besoin de financement	341 410,80 €	341 410,80 €	0,00 €
13 Subventions d'investissement reçues	40 000,00 €	32 000,00 €	28 000,00 €
041 opérations patrimoniales	864,00 €	0,00 €	25 000,00 €
23 - 20 - 16 Autres recettes	0,00 €	864,00 €	0,00 €
<b>total</b>	<b>1 361 390,99 €</b>	<b>519 254,47 €</b>	<b>1 238 402,92 €</b>

Dépenses d'investissement BUDGET ANNEXE ZAE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit investissement	9 992,36 €	0,00 €	0,00 €
020 Dépenses imprévues	63 916,19 €	0,00 €	0,00 €
16 Emprunts (remboursement capital)	13 500,00 €	13 148,83 €	16 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	456 328,06 €	200 415,31 €	960 734,52 €
20 Immobilisation incorporelles	48 000,00 €	13 147,40 €	34 000,00 €
23 Immobilisations en cours	745 090,38 €	6 016,39 €	177 668,40 €
204 Subvention d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 Amortissements Subvention	8 700,00 €	8 700,00 €	20 000,00 €
041 opérations patrimoniales	864,00 €	0,00 €	25 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	15 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
<b>total</b>	<b>1 361 390,99 €</b>	<b>241 427,93 €</b>	<b>1 238 402,92 €</b>

Une note complémentaire et annexée au projet de budget, présente l'ensemble des éléments chiffrés et détaillés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Considérant la délibération N°20240219-01 du 19 février 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 ;

Vu le projet de budget annexe ZAE pour l'exercice 2024 transmis 12 jours avant la tenue du conseil Communautaire et joint à la présente délibération ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le budget annexe « Zones d'Activités Economiques » pour l'année 2024 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et votés par chapitre en fonctionnement et en investissement ;
- DONNE tout pouvoir et toute délégation au Président pour rendre ce budget annexe exécutoire.

**Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 12 avril 2024**



### **20240408\_03- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024**

En application des dispositions de l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il est proposé d'établir dans un état annexé au budget la liste des bénéficiaires, le montant et l'objet de la subvention.

Les montants proposés dans l'annexe tiennent compte de la reconduction de certaines conventions d'objectifs avant le vote du budget et ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire ou du Bureau Communautaire dont la délégation a été étendue à 10 000 euros.

Considérant que les associations suivantes présentent un intérêt intercommunal, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur du versement de subventions aux associations suivantes et aux établissements publics :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
Association PAYSALP	Développement culturel du territoire	97 500 euros
Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale	Développement du territoire - part conventionnelle	249 650 euros
Office de tourisme Môle et Brasses	Promotion touristique	215 000 euros
<b>NOM DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
Office de tourisme des Alpes du Léman	Promotion touristique	6 579,20 euros
EPIC Musique en 4 Rivières	Développement culturel du territoire – part conventionnelle	72 100 euros

VU les articles L2311-7 et L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatifs au contrôle sur les associations subventionnées

Considérant les demandes formulées des associations et autres personnes morales et les conventions d'objectifs et de moyens en vigueur pour l'année 2024 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à verser des subventions aux associations mentionnées expressément dans le tableau ci-dessus et dans le respect du plafond des montants indiqués ;
- DONNE tous pouvoirs et toutes délégations au Président pour faire verser les subventions aux associations ci-dessus au titre de l'année 2024.

**Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 12 avril 2024**

En outre, Monsieur le Président indique que d'autres subventions peuvent être attribuées au cours de l'année 2024, notamment à :

- Initiative Genevois dans le cadre du soutien à la création d'entreprise ;
- Conseil Départemental 74 dans le cadre du pilotage du SPPEH ;

Le Bureau Communautaire est compétent pour octroyer les aides aux associations d'un montant inférieur à 10 000 euros comme le Festival des Chorales de Mégevette (3000 euros) ou les conciliateurs de justice (500 euros).



Enfin, Monsieur le Président rappelle les membres que le Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS des 4 Rivières est compétent pour accorder des subventions à des associations à vocation sociale. A titre d'information, Monsieur le Président indique que le CIAS devra délibérer sur l'attribution de subventions pour :

- L'ADMR pour un montant évalué à 81 800 euros ;
- Le Secours catholique pour un montant évalué à 17 000 euros ;
- La commune de Saint-Jeoire dans le cadre du co-financement du dispositif France Services pour un montant maximum de 24 650 euros ;
- L'EPIC Musique en 4 Rivières dans le cadre d'un complément de subvention relatif à la prise en charge de compensation de baisse de tarification des cours de musique pour un montant non évalué pour le moment (novembre 2024 – après l'établissement de la facturation) ;
- La MJCi dans le cadre d'un complément de subvention relatif à la prise en charge de compensation de baisse de tarification des services du Centre de Loisirs pour un montant non évalué pour le moment ;

## Administration Générale

### 20240408\_04 - Crèche d'Onnion - Attribution du dernier lot N°5 - menuiseries extérieures ;

Monsieur le président rappelle que le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour l'attribution de 14 lots sur les 16 proposés lors de sa séance du 18 décembre 2023. Le lot 16 – sols souples a été déclaré infructueux. Le dernier lot a fait l'objet d'analyse complémentaire et d'une négociation auprès des entreprises. Une nouvelle analyse des offres pour ce lot est transmise en annexe ;

Après analyse technique, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise PELLET JAMBAZ pour 92 941.81 euros HT pour l'offre de base et pour 4 255,35 euros HT pour la prestation supplémentaire éventuelle PSE 1 relative au vitrage protection solaire, soit 97 197,16 euros HT. Il présente au final le tableau des offres du présent marché :

RECAPITULATIF DES ENTREPRISES présentant l'offre la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation									
Construction d'une crèche à ONNION									
Lot	Désignation	MONTANT ESTIMATION BASE euros HT	MONTANT ESTIMATION OPTIONS euros HT	CANDIDATS présentant l'offre la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation				Observations / Propositions	
				NOMS ENTREPRISES	OFFRES N° euros HT	OPTIONS euros HT	ECART (offres) / ESTIMATION		%
01	Terrassement - VRD	368 226,50 €		GERVAIS	297 996,44 €		-70 230,06	-19,07%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise GERVAIS
02	Maçonnerie - Gros oeuvre	200 650,00 €		CHIOSO SAS	194 238,72 €		-6 411,28	-3,19%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise CHIOSO
03	Charpente - Couverture - Bardage	422 400,00 €	3 200,00 €	PRAWOOD	405 000,00 €	3 340,00 €	-14 060,00	-3,33%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise PRAWOOD
04	Étanchéité	19 800,00 €		CIME ETANCHEITE	14 165,30 €		-5 634,70	-28,46%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise CIME ETANCHEITE
05	Menuiseries extérieures alu	121 500,00 €	3 900,00 €	PELLET JAMBAZ MENUISERIE	92 941,81 €	4 255,35 €	-24 302,84	-20,00%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise PELLET JAMBAZ
06	Cloisons - Doublages - Faux plafonds	160 150,00 €		ALBERT ET RATTIN	149 961,34 €		-10 188,66	-6,36%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ALBERT ET RATTIN
07	Menuiseries intérieures	135 000,00 €	6 000,00 €	PELLET JAMBAZ MENUISERIE	99 134,59 €	3 937,00 €	-31 928,41	-23,65%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise PELLET JAMBAZ
08	Chapes - Carrelages - Faïences	87 000,00 €		BOYER ET FILS	73 000,00 €		-14 000,00	-16,09%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise BOYER ET FILS
09	Sols souples	34 000,00 €		ISERSOL	18 189,37 €		-15 810,63	-46,50%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ISERSOL
10	Peintures	25 400,00 €		REVOLTA BLAUDEAU	21 915,47 €		-3 484,53	-13,72%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise REVOLTA BLAUDEAU
11	Serrures	5 900,00 €		BBN	6 400,00 €		500,00	8,47%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise BBN
12	Electricité	125 000,00 €	23 000,00 €	EJL PATRICK GROS ELECTRICITE - CARME ELECTRICITE	81 000,45 €	18 300,00 €	-25 699,55	-20,56%	La MOE propose de retenir l'offre du groupement d'entreprise CARME et GROS
13	Piombene - Chauffage - Ventilation - Sanitaires	255 000,00 €		ENTREPRISE BENOIT GUYOT	252 228,65 €		-2 771,35	-1,09%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise BENOIT GUYOT
14	Cuisine	9 000,00 €		ETABLISSEMENT ROUSSEY	7 650,00 €		-1 350,00	-15,00%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ROUSSEY
15	Espace vert	30 339,00 €		ROGUET PAYSAGE	31 278,90 €		889,90	2,93%	La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise ROGUET PAYSAGE
16	Sol amortissant extérieure	10 000,00 €		Déclaré infructueux	10 000,00 €		0,00	0,00%	Déclaré infructueux
		<b>2 609 365,58 €</b>	<b>38 100,00 €</b>		<b>1 755 652,64 €</b>	<b>29 832,35 €</b>	<b>-224 461,11 €</b>	<b>-11,2%</b>	
Total Estimation compris options (HT)		2 647 465,50 €		Total consultation offre de base (HT)		1 784 884,39 €			



Vu le code de la commande publique ;

Compte tenu de l'analyse des offres et du respect des procédures de mise en concurrence ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le choix de l'entreprise PELLET JAMBAZ pour le lot 5 MENUISERIES EXTERIEURES pour un montant de 97 197,16 euros HT, dont 4 255,35 euros HT de PSE ;
- VALIDE le montant total des travaux à hauteur de 1 784 884,39 euros HT ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'opération, notamment les pièces du marché pour le lot 5;

**Délibération transmise au représentant de l'État et exécutoire  
le 12 avril 2024**

## ***Informations diverses***

### **Calendrier des prochaines réunions et commissions :**

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 9 avril 2024 à 18h30 : Comité Syndical du SYDÉVAL
- Mercredi 10 avril 2024 à 19h30 : Conseil Syndical du SRB
- Vendredi 12 avril 2024 à 18h : Conseil d'Administration CIAS des 4 Rivières
- Lundi 15 avril 2024 à 15h : Assemblée Générale PAYSALP
- Lundi 15 avril 2024 à 18h30 : Bureau communautaire
- **Lundi 22 avril 2024 à 19h : Conseil Communautaire**

**Fin de séance à 19H50, aucune autre question n'est posée.**

Le secrétaire de séance  
Pascal POCHAT BARON

Le Président de la CC4R  
Bruno FOREL

Affichage public : 12 avril 2024

